




REPUBLIQUE  FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 24 AOUT 2021

COMMUNE D'ORNAISONS

**N° D/2021-32**

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 11 Procuration : 2 Votants : 13

DATE DE CONVOCATION : 13 août 2021

VOTES : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt et un et le vingt-quatre août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle polyvalente communale, lieu inhabituel des séances afin de respecter les consignes de l'Etat en période de pandémie du coronavirus, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien – SOLER Xavier - GIOVANNINI Elsa - RICHARD François - SAEZ Muriel – GALEYRAND Éric - GARCIA Cathy – NADAL BLIN Sylvie - JURCZYK Jean-Yves – DEGLIAMÉ Vincent

Absent : CHAOUAT Claire - TISSEYRE Fanny – BARSALOU André - MEKHATRIA Malick

Procuration : CHAOUAT Claire à SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny à RICHARD François

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

### **Objet : attribution subvention association Run and Trail**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courriel de M. CUARTIELLA Christophe, président de l'association « Run and Trail », surpris de ne pas avoir reçu de subvention en plus de celle attribuée pour l'organisation du « Marathon Cru Boutenac ». M. le Maire rappelle qu'une subvention de 900€ est versée chaque année à cette association pour l'organisation de la course « Gabin et Eulaly ». Cette course n'ayant pas lieu cette année, la subvention n'a pas été attribuée.

Cependant, l'association sollicite une subvention de fonctionnement dans le cadre de son activité et non soumise à l'organisation d'un évènement (course ; marathon ;...)

Vu l'avis favorable de la commission « Vie associative / Culture / Loisirs en date du 11 juin 2021 au versement d'une subvention de fonctionnement de 300€ par an à l'association « Run and Trail ».

M. le Maire propose à l'assemblée d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association « Run and Trail » de 300€ pour l'année 2021, sous réserve de présentation des justificatifs annuels.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**DECIDE**

**D'ACCORDER** à l'association " Run and Trail " une subvention de 300 euros dans le cadre de son activité pour l'année 2021. Cette dépense sera imputée au chapitre 65 autres charges de gestion courante.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 31/08/2021  
Reçu en préfecture le 31/08/2021  
Affiché le  
ID : 011-211102678-20210824-D2021\_32-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Gilles CASTY

